

ANNEXE 1 – Mise en œuvre de la réforme de dépenalisation, décentralisation du stationnement payant sur voirie au sein des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence

MONTANTS DES FORFAITS POST STATIONNEMENT APPROUVES PAR LES COMMUNES				
Conseils de Territoire	Communes	MONTANTS DES FORFAITS POST STATIONNEMENT APPROUVES PAR LES COMMUNES DISPOSANT DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE		
C1 1 MARSEILLE PROVENCE	Marseille	17 €		
	La Ciotat	17 €		
	Cassis	35 € zone orange	25 € zone rouge	20 € zone verte
CT 2 – Pays d’Aix	Aix-en-Provence	EN COURS		
CT 3 – Agglo Provence	Salon	17 €		
CT 4 – Pays d’Aubagne	Aubagne	17 €		
CT 6– Pays de Martigues	Martigues	20 €		